

PROCES VERBAL DE CONCILIATION

L'an deux mil dix-neuf, et les 7, 8 et 9 octobre à partir de 10h 00 mn se sont tenus dans la salle de réunion du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, à la Cité administrative, les travaux de la commission de conciliation mise en place par le ministre du Dialogue social du Travail et de la Fonction publique suivant Arrêté n°2019-3422/MDSTFP-SG du 04 octobre 2019 en application de la Loi n°87-47 du 10 août 1987 relative à l'exercice du droit de grève dans les services publics.

Objet : Gestion du préavis de grève du CEN- SNESUP déposé le 12 septembre 2019 pour les 15 et 16 octobre 2019.

Étaient présents :

Au titre de la Commission de Conciliation :

- | | | |
|--------------------------|------------|--------------|
| - El Hadj Sékou | SOUMANO, | Président ; |
| - El Hadj Seydou Patrice | DEMBELE, | Rapporteur ; |
| - Pr Younouss Hamèye | DICKO, | Membre ; |
| - Pr Alhoussini | BRETAUDEAU | Membre. |

Au titre de la partie gouvernementale :

- | | | |
|---------------------|----------|----------|
| - Monsieur Mamadou | KONATE, | MDSTFP ; |
| - Monsieur Seydou | DIALLO, | MDSTFP ; |
| - Mme Fanta N°DIAYE | SYLLA, | MESRS ; |
| - Dr Lala Mint | MED, | MESRS; |
| - Monsieur Lassana | DOUMBIA, | MEF ; |
| - Mme KONE Réjane | DEMBELE | MA ; |
| - Monsieur Mama | DANIOKO, | MA/IER ; |
| - Monsieur Diambéré | SYLLA, | MAECI. |

Au titre du Syndicat National de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (SNESUP) :

- | | | |
|--------------------------------|----------|----------------------|
| - Dr Abdou | MALLE, | Secrétaire Général ; |
| - Monsieur Moussa | SANGARE, | Membre ; |
| - Monsieur Cheick Abdoul Kader | BOUARE, | Membre ; |
| - Monsieur Alhmadou Sidi | TOURE, | Membre. |

9

A l'issue des travaux, les résultats suivants ont été enregistrés :

1. La matérialisation du test d'intégration de 502 travailleurs contractuels dans la Fonction publique d'Etat prévu pour le 14 septembre 2019 :

A ce niveau, le SNESUP a fait le point des contractuels intégrés : ceux relevant du statut général des fonctionnaires, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Le SNESUP a tout de même demandé à la partie gouvernementale de diligenter la signature du communiqué des 60 contractuels relevant de la nouvelle ENA en vue de leur intégration prochaine.

Il a, en outre demandé d'élaborer les projets d'arrêtés d'intégration de ceux qui ont été admis aux tests.

ACCORD

2. La signature de l'arrêté de hiérarchisation de 34 agents fonctionnaires dans les fonctions d'Attaché de Recherche et d'Assistant :

Le SNESUP a été informé de la signature de l'Arrêté n°2019-3308/MESRS-SG du 01 octobre 2019 portant nomination aux fonctions d'Attaché de Recherche.

Après réception, le SNESUP a constaté que des techniciens figurent sur ledit arrêté. Il a été demandé de vérifier leurs diplômes et de les enlever s'ils ont des profils de technicien.

Il a été demandé à la DGESRS et à la DRH de diligenter l'élaboration de l'arrêté portant nomination de Monsieur Ahmadou TOURE, n°Mle 0115.159-M en qualité d'Assistant, omis lors de la hiérarchisation de 2017.

ACCORD

3. L'application immédiate de l'augmentation de 20% de la grille indiciaire et de 03 ans de l'âge de départ à la retraite aux Enseignants-chercheurs :

Concernant l'augmentation de 20% de la grille indiciaire, la partie gouvernementale a rappelé les efforts consentis à l'amélioration de la grille des enseignants-chercheurs et d'autres statuts autonomes.

Elle a précisé que cette incidence n'est pas soutenable présentement à cause de la situation sécuritaire et financière du pays.

Le SNESUP a évoqué la passerelle qui existe entre le statut général des fonctionnaires et celui des enseignants-chercheurs en termes de rémunération. Il a demandé le paiement immédiat de ladite augmentation.

S'agissant de l'augmentation de l'âge de la retraite de 03 ans, la partie gouvernementale a proposé de ramener à 65 ans pour ceux qui sont à 63 ans et de garder le statu quo pour le reste.

Le SNESUP a déploré le fait que tous les grades de l'enseignement supérieur et de la recherche soient du même âge de départ à la retraite.

DESACCORD

4. Le paiement des salaires des travailleurs contractuels de l'Institut d'Economie Rural (IER) par la subvention de l'Etat :

Une commission de travail est mise en place pour examiner ce point. Elle est composée :

- El Hadj Seydou Patrice DEMBELE, Conciliateur ;
- Mme SYLLA Fanta N'DIAYE, MESRS ;
- M. Mama DANIOKO, MA/IER ;
- M. Cheick Abdoul Kader BOUARE, SNESUP.

ACCORD

5. La réintégration immédiate de 10 agents du CRRA de Sotuba licenciés pour fait de grève :

Ce point sera versé aux travaux de la commission créée au point 4.

ACCORD

6. La construction d'une cité des Enseignants au pôle universitaire de Kabala :

La partie gouvernementale a informé qu'un projet existe déjà au département de tutelle.

La partie syndicale a demandé que la mise en œuvre de ce projet soit accélérée.

ACCORD

7. L'acquisition de navettes au profit des travailleurs du pôle universitaire de Kabala :

Le département a précisé qu'il va saisir les structures qui sont à Kabala pour contribuer à l'acquisition de navettes.

Le SNESUP a proposé 02 cars de 50 places et un minibus. Il a demandé que le processus d'acquisition soit accéléré.

ACCORD

8. L'effectivité du fonds « Etudes et Recherche » pour les institutions d'enseignement supérieur et de recherche :

La commission a été informée de la dotation de certaines facultés pour le 2^{ème} semestre 2019.

Le SNESUP fournira la situation des Instituts de recherche et des Grandes Ecoles.

ACCORD

9. Le paiement immédiat des heures supplémentaires et des frais des tâches liées aux examens :

Le SNESUP a proposé le paiement de 75% en 2019 et 25% en 2020 des dépassements d'heures supplémentaires.

La partie gouvernementale a proposé des travaux à l'interne avec le SNESUP après réception de la situation des dépassements.

DESACCORD

10.L'opérationnalisation du plan de sécurisation de l'espace universitaire :

Le SNESUP, compte tenu de la gravité de l'insécurité dans l'espace universitaire, a demandé que la commission de conciliation rencontre le Président de la République.

ACCORD PARTIEL

11.L'attribution de passeports de service aux enseignants-chercheurs :

Le MESRS fera un plaidoyer auprès du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale pour l'attribution de passeports de service au profit des Professeurs de rang A et des chercheurs seniors et des passeports diplomatiques pour les Recteurs.

Le SNESUP est d'accord que le plaidoyer soit fait en faveur des Professeurs de rang A mais souhaiterait que la mesure soit élargie à tous les enseignants-chercheurs dans l'avenir.

ACCORD PARTIEL.

12.La Construction et l'équipement de la Bibliothèque universitaire centrale (BUC) :

La commission de conciliation rencontrera le Président de la République à cet effet.

ACCORD PARTIEL

13.La régularisation de la situation administrative et financière des agents de l'IER et du CNTS :

Ce point sera versé aux travaux de la commission chargée de traiter les points concernant l'IER.

9

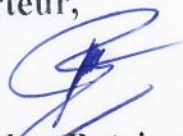




Au regard des avancées constatées, le SNESUP a décidé de suspendre son mot d'ordre de grève de 48 heures allant du mardi 15 au mercredi 16 octobre 2019.

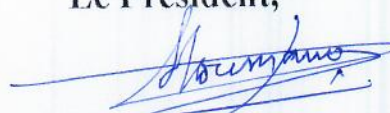
POUR LA COMMISSION DE CONCILIATION,

Le Rapporteur,



El Hadj Seydou Patrice DEMBELE

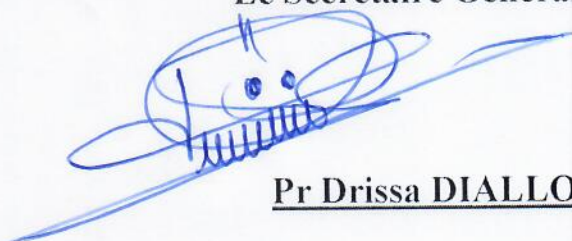
Le Président,



El Hadj Sékou SOUMANO

POUR LA PARTIE GOUVERNEMENTALE,

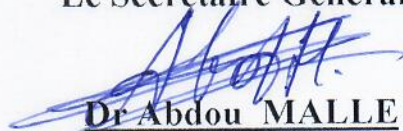
Le Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique
Le Secrétaire Général,



Pr Drissa DIALLO

POUR LE CEN-SNESUP,

Le Secrétaire Général,



Dr Abdou MALLE
Chevalier de l'Ordre National